Janvier 2014

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA SAVOIE

Les grandes politiques publiques de l'Etat

- PRESSE -

Signature de la charte d'accueil de Trimet sur le territoire de la Maurienne

LES CHIFFRES

♉ **6** c'est le nombre de partenaires mobilisés par cette charte : l'Etat, représenté par le préfet de la Savoie ; les collectivités : le Conseil général, la communauté de communes Cœur de Maurienne, la commune de Saint-Jean de Maurienne, le syndicat du pays de Maurienne et Trimet France.

♉ **6** c'est le nombre d'articles que comporte cette charte d'accueil.

♉ **1** c'est le nombre de mois écoulé entre la reprise effective par Trimet et la signature de la charte d'accueil.

L'ESSENTIEL

♉ Suite à la reprise, par Trimet, de l'usine de production d'aluminium de Saint-Jean de Maurienne, l'Etat, représenté par Eric Jalon, préfet de la Savoie, la communauté de communes Cœur de Maurienne, et Trimet France, s'engagent pour faciliter l'accueil et l'implantation de Trimet au sein de la vie économique mauriennaise.

♉ Cette charte d'accueil affirme la mobilisation de tous les acteurs du territoire mauriennais, institutionnels et économiques (services de l'Etat, élus, collectivités locales, syndicat du pays de Maurienne, acteurs de l'emploi et de la formation, agence économique...) à travers des liens facilités et un suivi attentif de l'activité économique du territoire.

♉ L'enjeu de cette action concertée vise à maintenir une industrie vivante et performante, à soutenir l'emploi, à créer ou développer de nouvelles activités en Maurienne afin d'inscrire tous les acteurs dans une nouvelle phase de développement du territoire de Maurienne.

De l'offre ferme à la charte d'accueil : l'Etat mobilisé

Le 13 juillet 2013, Trimet a déposé l'offre ferme de reprise de l'usine de production d'aluminium de Saint-Jean de Maurienne. Cette offre, qui prévoit la reprise du site grâce à la participation de Trimet, EDF a été signée en présence du Premier ministre, M. Jean-Marc Ayrault ; du ministre du Redressement productif M. Arnaud Montebourg et du ministre délégué chargé des Affaires européennes, M. Thierry Repentin.
Cinq mois plus tard, le 16 décembre 2013, la signature actant la cession de l'usine à Trimet a été actée.
Le 21 janvier 2014, l'Etat, à nouveau, en lien avec Trimet et la communauté de communes Cœur de Maurienne, le syndicat du pays de Maurienne a souhaité accueillir et affirmé son soutien pour l'implantation de l'entreprise au sein du territoire de Maurienne.

Objectif de la charte : accueillir et développer l'activité économique

L'enjeu de la charte est d'ouvrir un nouveau chapitre dans le développement économique de la Maurienne.
Conscients de l'importance de cet enjeu, les services de l'Etat en Savoie, les élus de la communauté de communes Cœur de Maurienne, les collectivités concernées et le groupe Trimet estiment que le passage de relais doit être réussi pour garantir l'implantation du groupe au sein de la Maurienne.
La charte d'accueil s'articule autour de six axes : l'accueil de Trimet, le développement des relations partenariales entre les décideurs économiques, sociaux, politiques et administratifs, la mobilisation de tous les acteurs pour développer l'activité économique de la Maurienne, le développement de l'activité du site, des relations avec ses sous-traitants et le suivi de l'activité économique du territoire.